

POLITIQUE

Les municipales reportées “sûrement après l'été”

Initialement reporté au 21 juin, le second tour du scrutin devrait de nouveau être décalé, en septembre ou en octobre.

4 922

C'est le nombre de communes qui sont encore en attente d'un second tour. Le 15 mars, 30 000 maires avaient été élus dès le premier tour du scrutin.

Le second tour des municipales, prévu le 22 mars, a été reporté au lendemain du premier tour en raison de la crise du coronavirus. La date du report doit être fixée en fonction d'un rapport scientifique sur la situation sanitaire qui doit être remis le 23 mai au gouvernement. Début avril, le premier ministre avait évoqué un décalage « peut-être en octobre », même si l'hypothèse d'un vote le 21 juin n'était pas totalement écartée. Problème, le Conseil d'État a émis

un avis le 18 mars dernier, pour expliquer que le report du second tour des élections municipales prévu le 22 mars 2020 devait être « strictement encadré dans le temps ». Il a ainsi averti qu'il devrait « se tenir dans un délai de trois mois ». Septembre n'entrerait pas dans ce délai. Dans son avis, le Conseil d'État a été encore plus précis en expliquant que si le second tour ne pouvait, pour des raisons sanitaires, se tenir dans les trois mois, il faudrait refaire l'intégralité du scrutin, c'est-à-dire, premier et second tours. Autre casse-tête, le recours de certains candidats qui estiment que le premier tour, qui s'est déroulé juste avant le confinement, ne s'est pas tenu dans des conditions normales. Certains se rassemblent en collectif pour en demander l'annulation et envisagent un recours devant... le Conseil d'État. ■



Le second tour des municipales, prévu le 22 mars, a été reporté au lendemain du premier tour. AFP

Le réalisme conduit à ce que le second tour des élections municipales ait lieu « sûrement après l'été », et non le 21 juin, comme envisagé un temps, a annoncé hier la ministre de la Cohésion des territoires Jacqueline Gourault. « Nous pensons qu'il sera difficile de tenir les élections au mois de juin », a expliqué la ministre sur France 3.

« Avant, il y aura la mise en place des conseils municipaux des 30 000 communes où les maires ont été élus au 1^{er} tour qui se fera avant l'été, (...) au mois de juin et même si c'était possible un peu avant », a ajouté la ministre de la Cohésion des territoires. Le président de l'Association des maires de France, François Baroin, a exprimé vendredi son souhait que le second tour des élections municipales puisse se tenir « dans la deuxième quinzaine de septembre ».